

HONORAIRES

Tarif applicable à compter du 1/01/2026

TRANSACTION

<i>Prix du bien immobilier</i>	<i>en TTC</i>		
Jusque 150 000 €	6% avec un minimum de 5000 € TTC		
De 150 001 € à 200 000 €	5.5 %	De 450 001 € à 600 000 €	4%
De 200 001 € à 300 000 €	5 %	De 600 001 € à 800 000 €	3.75%
De 300 001 € à 350 000 €	4.5%	Supérieur à 800 000 €	3.5%
De 350 001 € à 450 000 €	4.25%	Honoraires Parking ou box :	2500 € TTC

➤ **Offre fidélité** : -10% sur le taux si déjà client Nestenn Massy

Les honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (Vendeur). Pour la TRANSACTION, l'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatif de ses honoraires.

LOCATION

	BAILLEUR	LOCATAIRE
HONORAIRES NEGOCIATION ET ENTREMISE	125 € TTC (offert si gestion ou déjà client)	
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER REDACTION DE BAIL	10,09 € TTC par m ² habitable	10,09 € TTC par m ² habitable
HONORAIRE D'ETAT DES LIEUX ENTREE	3,03 € TTC par m ² habitable	3,03 € TTC par m ² habitable

Barème applicable à Massy et sur les autres villes en zone dite « tendue ». Plafond honoraires : 1 mois de loyer HC pour chaque partie.
CHAMBRE EN COLOCATION : 280 € TTC pour chaque partie.

GESTION LOCATIVE (Locaux à usage d'habitation)

Honoraire de gestion = **7,2% TTC** (6% HT) des sommes encaissées pour les loyers <= 1000€ CC par mois
7% TTC (5,83 % HT) des sommes encaissées pour les loyers de 1001 à 1250€ CC par mois
6,8% TTC (5,66% HT) des sommes encaissées pour les loyers > à 1250 € CC par mois

Garanties de loyers : (Loyers impayés/ / Détériorations immobilières/ Protection juridique) : **1,85%** du loyer charges comprises (cotisations mensuelles)